

# Informations sur les objets qui seront traités lors de l'assemblée municipale ordinaire du jeudi 13 décembre 2012 à 20h00 à l'école, salle du conseil

## Point 2

### Présentation et acceptation du budget 2013 y compris taxes communales sans changement

La révision de la LPFC (Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges) est entrée en vigueur au 1er janvier 2012. Cette loi sert à réduire les disparités entre communes dites riches et pauvres. La réforme de 2012 a engendré une nouvelle répartition des tâches entre canton et communes, ce qui entraîne des différences au niveau de certaines positions budgétaires par rapport aux comptes 2011. On trouve notamment des différences dans les fonctions de la prévoyance sociale, de la péréquation financière et des routes communales en raison de la suppression des contributions cantonales.

#### L'essentiel en bref

Le compte de fonctionnement du budget 2013 clôture avec un excédent de charges de Fr. 55'785.- alors que la somme des investissements nets se monte à Fr. 81'000.-. La quotité d'impôts a été maintenue à un taux fiscal de 1,65 unité.

#### Base de calculs

Les critères suivants ont servi de base à l'établissement du budget:

Taxes et impôts communaux	Anciens	Nouveaux
Quotité d'impôts	1.65	Idem
Taxe des ordures	Fr. 80.00 p/adulte et de Fr. 60.00 à Fr. 250.00 par commerce, industrie, artisan, bureau, etc.	Idem
Émolument de base pour l'eau potable	Fr. 11.00 p/unité raccordement <sup>(UR)</sup>	Idem
Taxe de consommation d'eau potable	Fr. 1.50/m <sup>3</sup>	Idem
Émolument de base pour l'assainissement des eaux	Fr. 13.00 p/unité raccordement (UR) + taxe cantonale Fr. 20.00/adulte	Idem
Taxe d'assainissement des eaux usées	Fr. 1.80/m <sup>3</sup>	Idem
Taxe des pompes (de la compétence du syndicat)	6% de l'impôt d'État (au min. Fr. 20.00 et au max. Fr. 400.00 p/homme et femme)	Idem
Taxe des chiens	Fr. 50.00 p/chiens au village Fr. 30.00 p/chiens de fermes isolées	Idem
Taxe immobilière	1.1‰	Idem

#### Détail du compte des investissements et commentaires :

Avant la réalisation de chaque investissement, un crédit d'engagement doit être accepté par le conseil municipal, le cas échéant, par l'assemblée municipale.

En 2013, ce sont 4 positions qui ont été intégrées dans le compte des investissements. Il s'agit des dépenses suivantes :

Réfection des places de parc sur le parking communal	Compétence du Conseil communal	Fr. 11'000.-
Solde de la part communale pour la réfection du chemin de la montagne de Romont	Crédit total de Fr. 30'000.- accepté par l'assemblée municipale le 4.7.2012	Fr. 15'000.-
Réfection du chemin « Derrière Mahlés »	Crédit faisant l'objet d'une acceptation spécifique par l'assemblée municipale sous point 3 de l'ordre du jour	Fr. 40'000.-
Achat et installation de 2 Moloks à la déchetterie communale	Compétence du conseil communal	Fr. 15'000.-

**Les principales variations avec le budget 2012 du compte de fonctionnement sont expliquées ci-après :**

**0 Administration générale - Fr. 5'080.- (- 3,3 %)**

Les charges de personnel ont été calculées avec une hausse de 1,5%, incluant les progressions individuelles et le renchérissement. Les coûts pour l'hébergement informatique vont sensiblement baisser en raison de la diminution du leasing à partir de l'automne 2013. Par contre, d'autres dépenses ont été prévues pour l'installation de nouveaux programmes permettant entre autres d'offrir l'«E-facture».

À nouveau, une petite partie des coûts administratifs a été imputée dans trois fonctions des financements spéciaux, c'est-à-dire le service de défense, l'élimination des déchets et le tourisme. Quant aux autres positions budgétaires, elles ont été estimées en fonction des besoins.

**1 Sécurité publique - Fr. 920.- (- 5,6 %)**

Ce budget varie également très peu par rapport au précédent. Les taxes d'exemption sont reversées intégralement au syndicat. La contribution communale servant à couvrir les charges de fonctionnement du syndicat a été évaluée à Fr. 11'210.-, ce qui représente Fr. 990.- de moins qu'en 2012.

**2 Enseignement et Formation - Fr. 8'655.- (- 5,7 %)**

Pour rappel, la réforme du financement des traitements du personnel enseignant est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2012. De ce fait, la participation aux salaires des enseignants est versée directement par le syndicat scolaire de La Baroche ou par la ville de Biemme en ce qui concerne l'enseignement secondaire. La contribution aux salaires des enseignants est calculée selon le nombre d'unités à temps plein utiles à l'exploitation de l'école. Avec ce système, les communes financent 50% des coûts des traitements du corps enseignant et le canton les autres 50%. En parallèle, les communes perçoivent des subventions graduées par élèves en fonction des charges sociales et des charges géotopographiques. Elles assument ainsi davantage de responsabilités financières pour l'aménagement des structures scolaires. À noter que dans le budget 2012, les participations et les subventions cantonales n'ont été chiffrées que pour 5 mois alors qu'en 2013 elles ont été calculées pour l'année entière.

En ce qui concerne le bâtiment scolaire (217), les coûts d'énergie et de combustible ont été estimés en fonction des besoins et des prix actuels, d'où une augmentation. Quant aux autres positions, seuls des montants minimaux ont été prévus pour pallier à de menus travaux et autres coûts dépendants de contrats.

**3 Culture et loisirs + Fr. 870.- (+ 13,9 %)**

Seule la rubrique des « Médias » relève une augmentation budgétaire, en raison de la hausse probable des coûts de l'abonnement de l'Écho du Bas-Vallon que la commune prend à sa charge. Pour info, en 2012 déjà, une subvention complémentaire a été versée afin de sauver l'Écho et pour le remodeler selon les attentes des autorités et des habitants. Le budget pour la mise à jour du site internet de la commune a également adapté en fonction des coûts enregistrés au cours des dernières années. Pour la première fois, nous avons budgété la contribution de Fr. 100.- que la commune a versé pour Télébilingue au cours des dernières années.

**4 Santé - Fr. 350.- (- 28,5 %)**

La différence provient du fait qu'en 2012 une position a été prévue pour la participation communale aux contrôles dentaires scolaires, alors qu'en 2013, cette position a été supprimée étant donné que ces coûts sont intégrés dans le budget du syndicat scolaire de la Baroche.

**5 Prévoyance sociale + Fr. 22'250.- (+ 16,5 %)**

**Prestations complémentaires à l'AVS et à AI (530) :** Conformément à la LPFC, les communes participent par le biais de la compensation des charges aux coûts liés à la couverture des besoins vitaux, aux frais de séjour dans des homes et aux primes d'assurance-maladie. La part de chaque commune est déterminée en fonction de la population résidente et est basée sur les dépenses de l'année précédente.

**Allocations familiales (533) :** Les conditions-cadres ne changent pas pour 2013 et les années suivantes. La part de chaque commune est déterminée en fonction de la population résidente et est basée sur les dépenses de l'année précédente.

**Compensation des charges – Aide sociale (587) :** Plusieurs révisions de lois et les transferts de charges qu'elles induisent rendent les prévisions financières particulièrement incertaines. La compensation des charges pour l'aide sociale d'une année n'est facturée, systématiquement, que l'année suivante. En d'autres termes, la compensation des charges de l'aide sociale pour 2012 n'est décomptée qu'en 2013, et celle de 2013 en 2014. Il en découle que l'allégement par le biais de la compensation des charges pour l'aide sociale n'aura pas lieu en 2013, mais seulement en 2014. Par contre, la compensation du transfert de charges selon la LPFC sera facturée aux communes déjà en 2013. Cette procédure entraînera pour les communes une charge financière supplémentaire exceptionnelle d'env. 70 millions de francs en 2013. Par contre, afin d'atténuer les effets de cette charge, les communes ont la possibilité de constituer en 2012 déjà des provisions d'un montant de Fr. 70.- au maximum par habitant.

La part de chaque commune est déterminée en fonction de la population résidente et est basée sur les dépenses de l'année précédente.

L'évolution des coûts est détaillée comme suit :

Par habitant	2012	2013
PC (530)	Fr. 209.-	Fr. 216.-
Aide sociale (587)	Fr. 431.-	Fr. 490.-
Alloc. familiales (533)	Fr. 4.-	Fr. 4.-

**6 Trafic - Fr. 820.- (- 1,9 %)**

**Routes communales (620) :** Le budget pour l'entretien des chemins communaux a été maintenu à Fr. 3'000.-. Les autres positions ont été adaptées d'une part en fonction des besoins et d'autre part par rapport aux chiffres comptabilisés lors du bouclage 2011. Le Conseil municipal a décidé d'attribuer au fonds spécial pour l'entretien des chemins une somme de Fr. 2'000.-. Pour rappel ce financement est fondé sur un règlement communal.

**Entreprises de trafic régional (650) :** La contribution pour les transports publics prévoit Fr. 42.- par habitant et Fr. 338.- par point de transport alors qu'en 2011 ces montants étaient de Fr. 40.- par habitant et de Fr. 341.- par point de transport. La part de chaque commune est déterminée, pour 2/3 en fonction de l'offre des transports publics (point TP), et pour 1/3 en fonction de la population résidente.

**7 Protection de l'environnement - Fr. 165.- (- 4,8 %)**

**Alimentation en eau (700) :** Par rapport au budget de l'année précédente, la plupart des charges ne subiront que très peu de variations, si ce n'est quelques adaptations en fonction des besoins et par rapport au compte annuel de l'année 2011. Quant aux recettes, elles ont été évaluées sur la base de la facturation 2011. Suite à la dépréciation annuelle de la valeur de remplacement, la charge des intérêts va progressivement diminuer. En 2013, les taxes et émoluments attendus devraient équilibrer cette tâche. Ainsi, ce compte prévoit une attribution de Fr. 9'850.-, ce qui devrait couvrir l'avance inscrite au bilan en 2011 pour Fr. 4'130.-.

**Assainissement des eaux (710) :** Le montant prévu pour l'entretien des installations a été maintenu à un minimum de Fr. 500.-. En revanche, la subvention qui sera versée à la STEP de Granges sera sensiblement plus élevée que celle prévue en 2012 vu qu'elle inclut la TVA. Pour l'évaluation de recettes, nous nous sommes basés sur la facturation 2011. Ainsi, les taxes et émoluments attendus devraient également équilibrer cette position, puisqu'une attribution au FS de l'ordre de Fr. 5'000.- est attendue.

**Élimination des déchets (720) :** En 2013, ce fonds prévoit un déficit de Fr. 770.- et ceci, malgré le fait que la taxe ait été adaptée en 2012. L'augmentation provient des frais d'élimination vu que depuis 2012 les communes ne bénéficient plus de la ristourne qui était offerte par l'entreprise Celtor sur les coûts de transport. De plus, cette entreprise a également décidé de maintenir ses tarifs qu'elle a adaptés en 2012 pour le traitement des déchets compostables. On relève, sous cette rubrique, une nouvelle position qui a été prévue pour la dépréciation des Moloks (investissement qui a été planifié en 2013). Nous avons également imputé une partie des charges administratives liées à ce financement. Cependant, la réserve inscrite au bilan devrait être suffisante pour couvrir les pertes passagères puisqu'elle s'élève à plus de Fr. 27'000.-.

**Cimetières (740) :** Le budget 2013 de l'arrondissement de sépulture ne varie quasiment pas. Il contient uniquement les charges d'exploitations courantes. Ces coûts sont répartis en fonction du nombre d'habitants des communes membres.

**8 Économie publique (diminution de revenus) - Fr. 210.- (- 2,2 %)**

**Tourisme (830) :** Cette rubrique est un financement spécial fondé sur un règlement communal. De ce fait, le résultat de cette tâche doit être attribué dans une réserve au bilan. Comme nous n'avons inscrit que des dépenses nécessaires au fonctionnement, c'est à dire 2 fois Fr. 500.- pour l'entretien de la place de pique-nique et pour les décorations du village, c'est une somme de Fr. 1'410.- qui sera attribuée dans la réserve.

**9 Finances et impôts (diminution de revenus) - Fr. 9'855.- (- 2,1 %)**

Le résultat enregistré en 2011 a donné lieu à une diminution de la fortune nette qui s'élève au 1er janvier 2012 à Fr. 1'046'679.-.

**Impôts périodiques obligatoires (900) :** Les recettes fiscales provenant des impôts périodiques obligatoires représentent de loin la principale source de revenus (impôt sur le revenu et impôt sur la fortune). La budgétisation des recettes fiscales s'appuie sur les chiffres 2011 ainsi que sur les deux premières tranches facturées en 2012. Sur la base des recommandations cantonales, l'impôt sur le revenu a été estimé en tenant compte d'un taux de croissance pour 2013 de 1,6%. Quant à l'impôt sur la fortune, il a été estimé en tenant compte d'une progression de 2%. Cependant, comme les impôts attendus en 2012 devraient être plus bas que ceux budgétés, le total des impôts (pos. 40) prévoit pour 2013 une baisse de Fr. 22'800.-.

**Péréquation financière (920):** Le calcul de la péréquation financière se base sur les trois dernières années fiscales. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LPFC 2012, un transfert de charges résultant d'une nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes a été réalisé. La nouvelle répartition des tâches a été imputée aux communes pour la première fois en 2012 sur la base du transfert de charges fixé par le Conseil-exécutif à 86,3 millions de francs pour cette même année. Les parts des communes et les prestations complémentaires sont déterminées en fonction de la population résidente. En 2012, elles ont été évaluées à Fr. 88.-/habitant, alors qu'en 2013 elles s'élèveront à Fr. 175.-/habitant.

Deux nouvelles prestations ont aussi été introduites en 2012. Il s'agit pour l'une, d'une prestation complémentaire versée aux communes en fonction de leur topographie et pour l'autre, d'une prestation pour les communes qui supportent des charges en raison de leur situation sociodémographique.

Au total, la péréquation financière rapportera Fr. 115'540.-, soit Fr. 5'380.- de plus qu'en 2012.

**Intérêts (940) :** Par rapport à l'évaluation 2012, la charge des intérêts devrait diminuer en raison du remboursement partiel du crédit pour la viabilisation du quartier des Oeuches. Les investissements prévus en 2013 vont pouvoir être financés par les liquidités.

**Dépréciations comptables (990) :** En raison des investissements prévus en 2013, les dépréciations comptables vont sensiblement augmenter.

**Le Conseil municipal a approuvé ce budget lors de sa séance du 12 novembre 2012. Le budget 2013 détaillé peut être consulté au secrétariat municipal pendant les heures d'ouverture.**

## Présentation du plan financier

Le plan financier pour la période allant de 2013 à 2017 sera présenté plus en détail lors de l'assemblée.

**Les bases de calculs pour la planification ont été les suivantes :**

- |  |  |
|--|--|
| ▪ Quotité d'impôt                          | 1,65 unité   |
| ▪ Taxe immobilière                         | 1,1‰ de la valeur officielle   |
| ▪ Taxe d'exemption du service du feu       | 6% de l'impôt cantonal, au minimum Fr. 20.- et au maximum Fr. 400.- p/homme et femme       |
| ▪ Taxe de base pour l'eau potable          | Fr. 11.- p/unité de raccordement <sup>(UR)</sup>   |
| ▪ Taxe de base pour les eaux usées         | Fr. 13.- p/unité de raccordement <sup>(UR)</sup> + taxe cantonale de Fr. 20.-/adulte       |
| ▪ Émolument de consommation de l'eau       | Fr. 1.50/m <sup>3</sup>  |
| ▪ Émolument de consommation des eaux usées | Fr. 1.80/m <sup>3</sup>  |
| ▪ Taxe d'élimination des déchets           | Fr. 80.- p/adulte et de Fr. 60.- à Fr. 250.- p/commerce, industrie, artisan, bureaux, etc. |
| ▪ Taxe des chiens                          | Fr. 50.- p/chiens au village et Fr. 30.- p/chiens de fermes isolées                        |
| ▪ Compte annuel de référence               | 2011   |

### 1. Investissements

Au cours des prochaines années, les investissements suivants ont été planifiés :

#### Investissements prévisibles en 2014 :

- 1<sup>er</sup> acpte pour la révision de l'aménagement local (plan de zone) (dépense sur 2 ans) Fr. 16'500.-
- Modernisation des nouveaux supports informatiques dans les domaines des eaux Fr. 19'000.-
- Rénovation du local situé au centre du village (ancien magasin) Fr. 50'000.-

#### Investissements prévisibles en 2015 :

- Solde pour la révision de l'aménagement local (plan de zone) Fr. 16'500.-

**Aucun investissement n'a été prévu au cours des années 2016 et 2017.**

## 2. Capacité de supporter les investissements

Pour le plan financier 2013-2017, les besoins en investissements ont été planifiés en tenant compte des projets futurs. Selon les pronostics établis, une somme de presque 81 mille francs sera investie en 2013. Par la suite, il sera investi, en 2014, 35,5 mille francs au niveau du patrimoine administratif, ce qui engendrera des charges induites notamment au niveau des dépréciations. Une autre dépense de 50 mille francs sera investie au niveau du patrimoine financier, ce qui n'engendrera pas de coûts induits.

Les différents indicateurs financiers permettent de supposer que la situation financière s'améliorera, ce qui entraînera une diminution des charges financières. Les ressources vont passablement augmenter à partir de 2016 en raison de la diminution de la quote-part communale versée pour la réglementation des cas spéciaux visant à limiter l'allègement maximal influencé par la révision de la LPFC 2012, dont la dernière annuité sera comptabilisée en 2016.

## 3. Évolution de la fortune nette

Après actualisation du budget 2012, la fortune nette devrait atteindre au 31.12.2012 1,003 millions de francs. En présentant encore un excédent de charges en 2013, les comptes vont pivoter dans le vert à partir de 2014. Ceci aura pour effet une augmentation de la fortune nette qui devrait s'élever à fin 2017, à plus de 1,185 million francs.

## 4. Conclusion du pouvoir exécutif

Le plan financier démontre que pour les cinq prochaines années, les investissements prévus pourront être effectués avec les propres ressources de la commune. L'autofinancement présente des valeurs nettement suffisantes. Aussi, bien que l'autofinancement soit suffisant en moyenne et qu'il permet de couvrir l'activité d'investissement par des moyens propres, il convient de rester attentif à l'évolution de la situation financière par le maintien d'une politique restrictive en matière de dépenses et l'établissement systématique de priorités entre les tâches. Les investissements réalisés en 2010 et en 2011, s'agissant de la viabilisation du quartier « Les Oeuches », sont considérés comme des placements du patrimoine financier. La fortune nette représente en outre une certaine assurance face aux déficits attendus en 2012 et en 2013 en raison de la crise économique et des réductions d'impôts provoquées par les modifications de la loi fiscale.



Nous espérons que toutes ces informations vous auront donné une approche plus ouverte de l'ordre du jour de la prochaine assemblée municipale du jeudi 13 décembre 2012.

Votre présence \* votre participation \* vos questions témoigneront de l'intérêt que vous portez aux affaires communales

Avec nos cordiales salutations.

Municipalité de Romont  
Au nom du Conseil municipal

Romont, le 21 novembre 2012